

INFLUENCE DE LA
RÉGLEMENTATION SUR LA
GESTION DES RISQUES
INDUSTRIELS ET LES
ACCIDENTS : COMPARAISON
ENTRE L'EUROPE ET LE
CANADA

Introduction

- Accidents durant les années 70 et 80 : Seveso, Flixborough, Bophal
- En Europe, la réglementation apparaît en 1982 avec Seveso 1 et en 1996, Seveso 2

Quels sont les effets de ces réglementations ?

- Canada : Gestion Responsable en 1985, CCAIM en 1987 jusqu'à 1999 et le règlement sur les urgences environnementales en 2003

Quel est le futur de ce type de réglementation ?

Table des matières

- 1 – Effets de la réglementation européenne : Seveso
- 2 – Regard porté par les entreprises françaises sur leur réglementation
- 3 - Regard porté par les entreprises canadiennes sur leur réglementation
- 4 - Recommandations pour la réglementation canadienne future

1-1 Les effets de Seveso en Europe

- Base de donnée européenne, MARS, créée par Seveso en 1982 : données importantes pour l'analyse

- Deux périodes différentes : Seveso 1 et 2



- Évolution du nombre d'accidents en fonction des changements dans Seveso

- La pyramide de Heinrich : une nouvelle vision de la prévention



1-2 Quoi de nouveau dans Seveso 2 ?

- 6 nouveaux concepts importants créés :
 - Il n'y a plus de liste de produits et procédés dans Seveso 2
 - Les substances sont répertoriées dans une directive européenne connexe et sont classées selon 3 catégories : toxique, inflammable, explosif
 - La règle de l'addition s'applique à toutes les entreprises
 - La direction est impliquée à travers la Politique de prévention des accidents majeurs obligatoire
 - Des inspections systématiques de toutes les entreprises Seveso, une fois par an pour les plus dangereuses
 - Prise en compte de l'effet domino avec les entreprises voisines
 - Maîtrise de l'urbanisation basée sur des études de risques



2- Regard porté par les entreprises françaises sur leur réglementation

- Points forts de la réglementation
 - Étude de risque – très pertinent
 - Implication de la direction
 - Les auditeurs identifient les aspects non détectés et aident les entreprises
 - La réglementation concernant la communication impose aux entreprises de tenir compte de l'opinion du voisinage
- Améliorations possibles
 - Le nombre de rapports imposés est trop important laissant moins de temps pour le travail de terrain
 - Des changements trop fréquents de la réglementation
 - Cohérence entre les réglementations
 - Lourdeurs administratives

3- Regard porté par les entreprises canadiennes sur leur réglementation

- Points forts du programme Gestion Responsable
 - Beaucoup d'indicateurs utilisables
 - Les audits aident les entreprises plutôt que les sanctionner
- Limites du programme
 - Programme volontaire – peu d'entreprises canadiennes adhèrent
 - Pas adapté pour les petites entreprises
 - Manque d'aide des municipalités : les obligations de communication avec elles sont très difficiles à obtenir !!

3- Regard porté par les entreprises canadiennes sur leur réglementation

- Réglementation fédérale
 - C'est la première au Canada.
 - Un pas dans le bon sens pour des changements

MAIS

- Le Canada n'a pas de base de donnée d'accidents industriels et environnementaux
- La réglementation n'est pas adaptée aux petites entreprises dangereuses
- Liste de substances fixées dans le règlement : difficultés de faire des ajouts
- Les outils ou méthodes d'applications d'identification des risques et de préparation de plans d'urgence sont limités
- Aucune inspection de l'efficacité des plans d'urgence

4- Recommandations pour la réglementation canadienne future

- Base de donnée d'accidents
 - Accessible au publique
 - Partage de l'expérience
 - Évolution des statistiques
- Étude de dangers
 - Point de départ d'une identification des risques
 - Modèle évolutif et comparable du type de ceux utilisés dans le programme Gestion Responsable

4- Recommandations pour la réglementation canadienne future

- Inspections
 - Rôle de prévention et non de sanction
 - Inspecteurs entraînés dans des pays expérimentés
 - Création d'un organisme d'inspection canadien indépendant
 - Association de professionnels en gestion des risques afin de s'assurer de la compétence des consultants externes
- Règle d'addition
 - La quantité de produits dangereux est un facteur important
 - Forme du calcul à déterminer

4- Recommandations pour la réglementation canadienne future

- Liste des substances
 - Liste active qui peut évoluer rapidement
 - Facile d'accès
 - Lien entre les substances et la base de donnée d'accidents
- Relation entreprise-gouvernement
 - Quantité de rapport à fournir
 - Utilisation de la loi C-21
 - Prendre le temps de constater l'effet de la réglementation
 - Autorisation rapide afin de pas être limité pour entrer dans le commerce international

4- Recommandations pour la réglementation canadienne future

- Maîtrise de l'urbanisation
 - Compétence provinciale
 - Première protection de la population en cas d'accident
 - Participation importante des municipalités
 - Basée sur des études de risque précises
- Information du publique
 - Aussi une compétence provinciale
 - Généralisation et application des CMMI
 - Établir un climat de confiance
 - Le publique apporte toujours des idées innovatrices

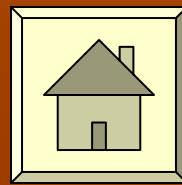
4- Recommandations pour la réglementation canadienne future

- Sous-traitant
 - Augmentation de l'utilisation de sous-traitants spécialisés pour des travaux spécifiques
 - Tous les travailleurs doivent avoir la même formation et connaissance
 - Les entreprises et les sous-traitants doivent se partager les responsabilités

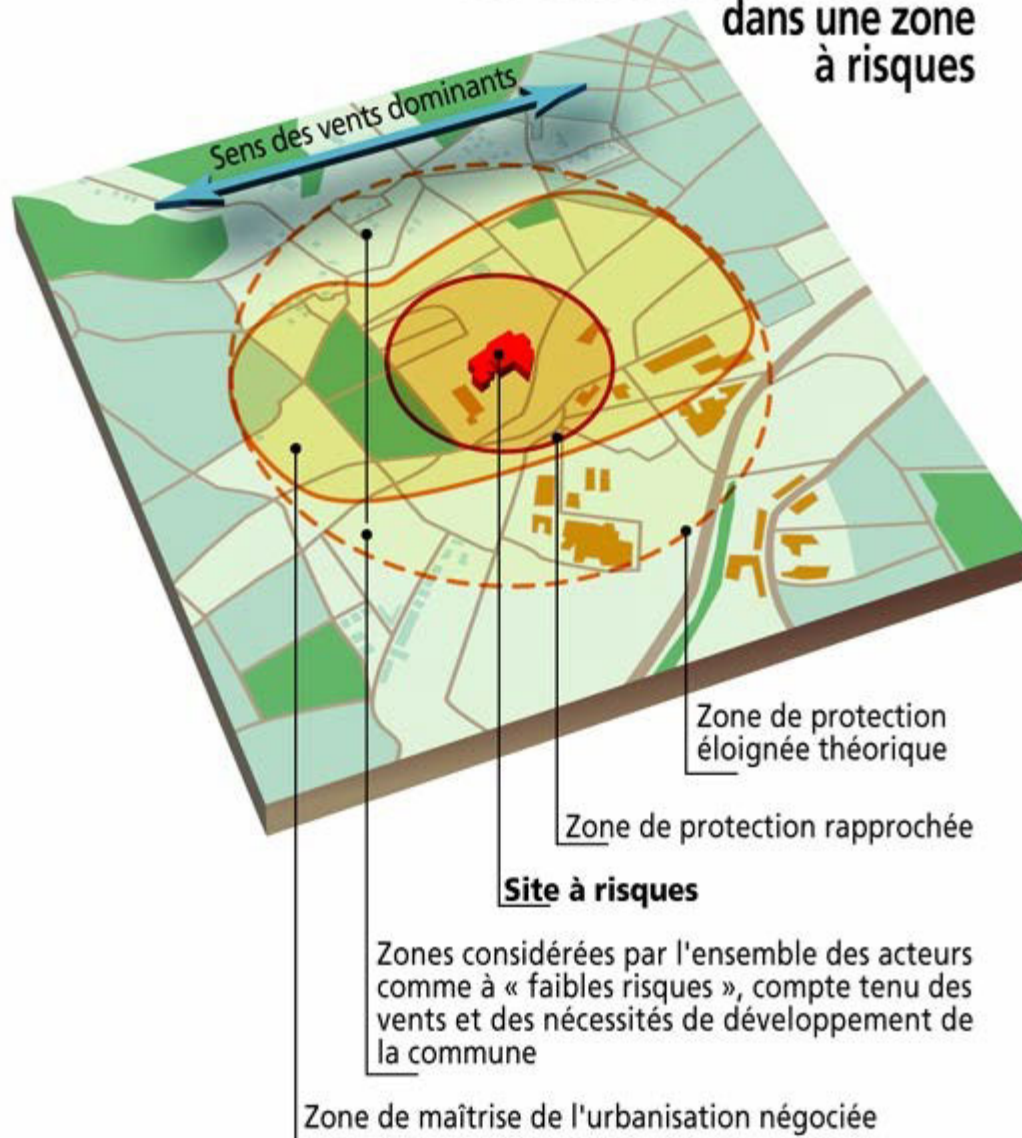
Conclusion

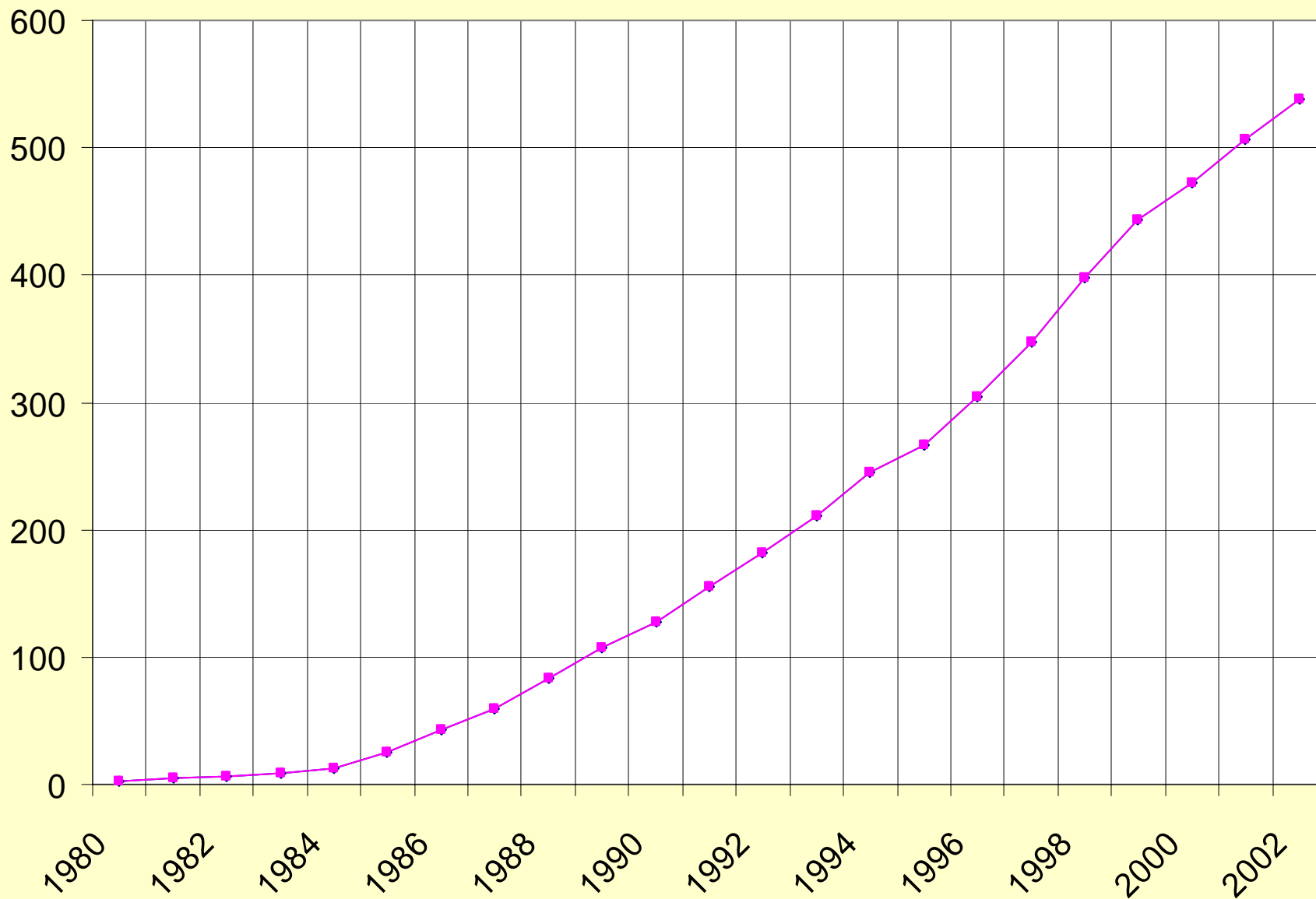
- Cette première réglementation canadienne est un pas important
- L'évolution de la réglementation doit prendre en compte les expériences passées du Canada et des autres pays
- Les recommandations doivent être objectives et requièrent un plan de mise en place pour être complétées
- Canada : un futur exemple mondial dans la gestion des risques industriels et environnementaux ?

Questions ?

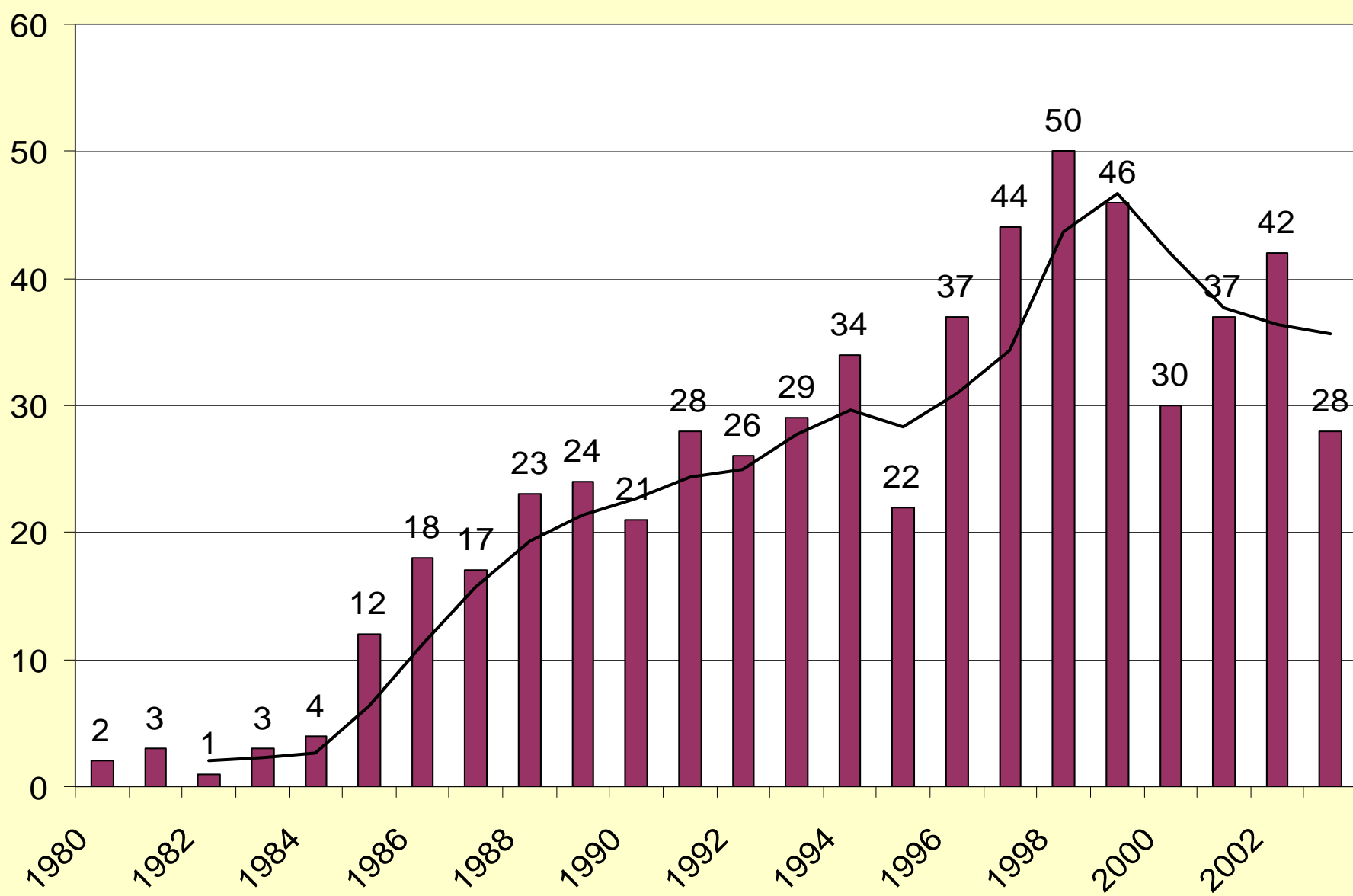


Les contraintes d'urbanisme dans une zone à risques





Évolution du nombre d'accident sur MARS (Duffield 2003)

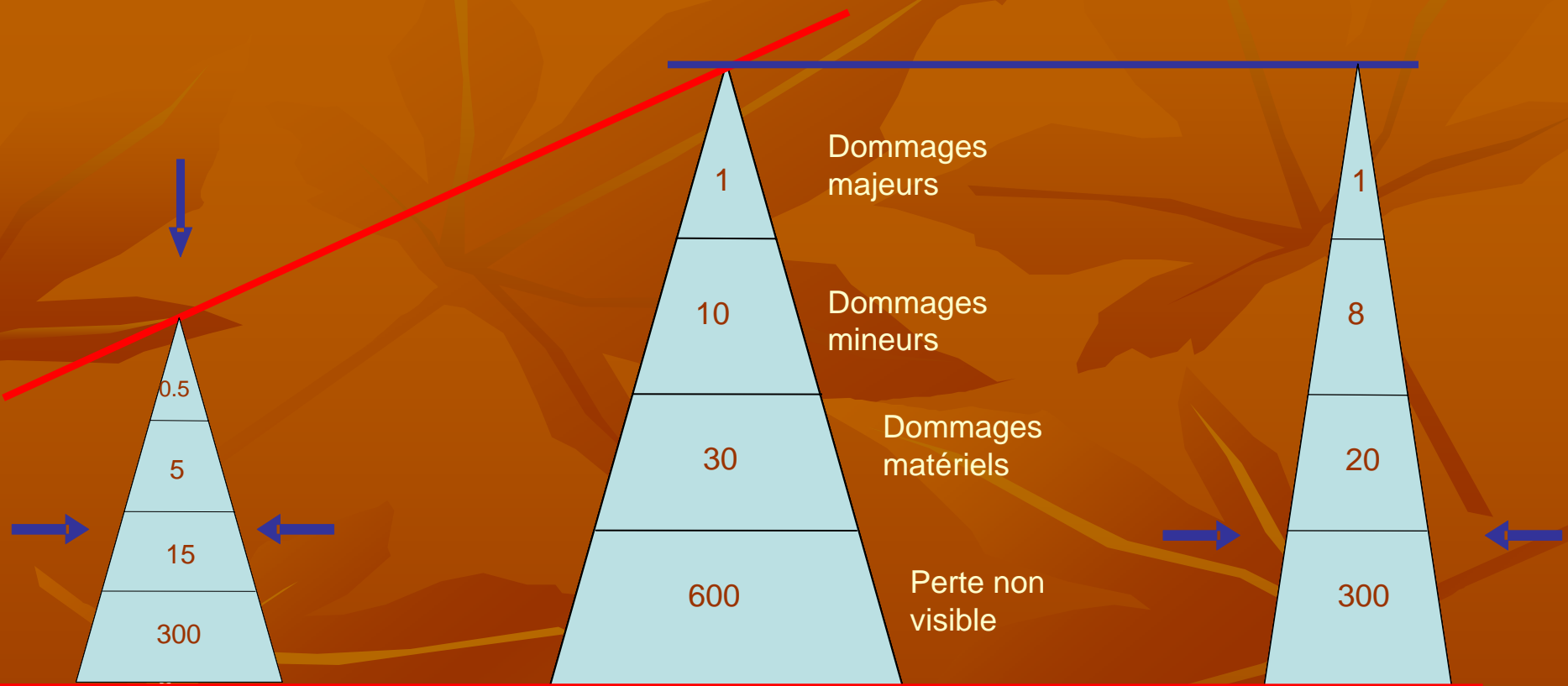


Nombre d'accidents par an repertoriés sur MARS. Source MAHB.

Ce qui était espéré

...

... La réalité



Ce qui était prévu
Si nous diminuons les plus petits accidents, les plus gros vont aussi s'améliorer

L'idée
Il y a un ratio fixe selon la sévérité des accidents (Bird et Heinrich)

La réalité
Si nous diminuons les plus petits accidents, nous améliorons seulement ceux-ci

